

ABONNEMENTS.

Un mois . . . . . 4 fr.
Trois mois . . . . . 11 »
Par la poste . . . . . 13 »
Un N° . . . . . 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE,
JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES,

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE
au Bureau du journal, rue
du Pot-d'Or, N° 622, et chez
Messieurs les Directeurs des
Postes.

Table of train schedules (CHEMIN DE FER) with columns for destinations (LIEGE, BRUXELLES, GAND), departure times, and prices for various routes.

ALLEMAGNE. — Francfort, 14 octobre.
On écrit de Stockholm, 1er octobre :
Le STAATSDINING publie le traité de commerce et de navigation entre la Suède et la Grèce, conclu à Athènes, le 4 décembre 1836, et auquel des articles ont été ajoutés le 7 août 1837.

ANGLETERRE. — Londres, 16 octobre.
Les ambassadeurs de Danemarck, de Suisse, de Turquie et d'Amérique ont travaillé aujourd'hui au bureau des affaires étrangères.

Le bateau à vapeur Braganza a apporté des nouvelles de Lisbonne à la date du 9 courant. Les élections étaient terminées, mais l'état des partis semble être resté le même qu'au préalable.

Voici le résultat des élections de Lisbonne :
Deux sénateurs appartenant au parti chartiste; 3 idem du parti de l' Arsenal, ou ultra-libéral; 1 idem du parti doctrinaire.
Un député du parti chartiste; 5 idem du parti doctrinaire, et 6 idem du parti ultra-libéral.

d'envoyer à Londres MM. Dumortier (1) et Fallon, en qualité de commissaires autorisés à fournir des informations tendant à l'arrangement de la question de la dette.
Du portefeuille de ces messieurs, au lieu des propositions clairement établies qu'on pouvait attendre avec justice et raison, est sorti un papier qui reproduit simplement, avec quelques variations dans la forme, la brochure publiée à Bruxelles par M. Dumortier, et dont nous avons exposé les erreurs avec étendue, il y a une quinzaine de jours.

FRANCE. — Paris, le 17 octobre.

Un courrier extraordinaire est arrivé hier soir à l'ambassade d'Espagne. Il apporte la nomination de M. le marquis de Miraflores comme ambassadeur extraordinaire à la cour de France.
Le conseil supérieur du commerce s'est réuni de nouveau hier matin, sous la présidence de M. Molé. Comme à l'assemblée précédente, tous les ministres étaient présents.

Feuilleton.

LA BROCHE DE TURQUOISES.

Il y avait un temps infini que je n'avais reçu de lettre de mon ami W\*\*\*, lorsqu'un jour le facteur m'en remit une, dont il est bon d'extraire un fragment, et de le rapporter ici, pour l'intelligence de ce qui suivra.

que je me crée, mais que je puis faire disparaître à volonté, sans être contraint d'en avoir sans cesse une, prétentieusement infuse en ma bonne ménagère, mêlant l'hémistiche au pot au feu, et le dactyle à la marmelade de concombres.

vouer à la recherche du mystérieux Sésame, qui ouvre le front et la poitrine des femmes, pour en mettre à nu les pensées et les sentiments. Ce que réclame son cerveau et son cœur, ne saurait être autre chose que ce qu'elle peut écrire sur son livre de compte, lorsqu'en ayant fait l'addition, elle me vient demander cent francs pour les dépenses de la semaine.

M. Raban, interrogé, a déclaré qu'il n'a fait partie d'aucune association. Il n'a reçu chez lui les autres prévenus que pour causes d'affaires relatives à des souscriptions pour détenus politiques. Quant à la poudre et aux balles qu'il avait chez lui, ce ne sont pas des munitions de guerre, et il ne les avait que dans une éventualité qu'il ne peut déterminer au juste. Il était bien aise de les avoir soit pour en faire commerce, soit pour les tenir en disponibilité dans le cas de guerre nationale ou étrangère.

Les autres prévenus ont renouvelé leurs premières explications. Ils ont été chez Raban, Bruys, Duboust et Raisant, pour déjeuner d'abord et parler ensuite de souscriptions en faveur des détenus politiques; Duboust pour des questions d'affaires électorales.

Aujourd'hui ont commencé les plaidoiries. Une nouvelle arrestation, celle du sieur B..., portier, rue de Choiseul, a encore été faite hier matin, sur un mandat de M. le juge d'instruction Zangiacomini et par suite de la saisie du *Moniteur républicain*.

La police poursuit avec la plus grande activité ses recherches pour découvrir les véritables éditeurs de cette publication incendiaire. On dit que six ou sept mandats ont été envoyés dans plusieurs départements où des dépôts du *Moniteur républicain* auraient été établis.

Le *Moniteur* publie un arrêté de M. le maréchal Valée, relatif au gouvernement et à l'administration de la province de Constantine. L'art. 1<sup>er</sup> porte que le gouvernement de la province de Constantine dont la France ne se réserve pas l'administration directe sera confié à des kalifas qui relèveront immédiatement du commandement supérieur. La ville de Constantine sera placée sous l'autorité d'un hachem qui aura le rang de kalifa et qui relèvera directement du commandement supérieur. Les autres articles indiquent les fonctions, les privilèges et les traitements des kalifas.

Le prince Napoléon-Louis a beaucoup diminué son état de maison, qu'il n'aurait pu conserver en Angleterre sans s'obérer. Il ne garde que son médecin, son valet de chambre et son domestique. Arenenberg sera administré par un intendant; le château de Gottlieben, dont la construction n'est pas encore terminée est à louer.

(Commerce.)

Hier, 15 octobre, a eu lieu l'ouverture de la session du conseil général de la Seine. Au commencement de la séance, on a procédé à l'élection du président. M. Aubé, ancien président du tribunal de commerce, a été élu.

Puis on a passé à l'élection du secrétaire, M. Possoz, maire de Passy, a été élu.

On se rappelle le désintéressement et la modestie rares à notre époque, dont fit preuve aux dernières élections M. Aubé, ancien président du tribunal de commerce de Paris. Un arrondissement de la capitale lui offrait la députation. M. Aubé refusait toute candidature, disant qu'il n'avait pas le talent nécessaire pour remplir un si haut mandat. M. Molé offrit la pairie à M. Aubé. Cet honnête citoyen refusa encore la pairie, parce que, disait-il, il n'avait pas rendu assez de service à son pays pour mériter que le gouvernement lui conférât une magistrature aussi élevée. Le conseil-général du département de la Seine n'a pas été indifférent à tant de modestie. Il vient de nommer à l'unanimité des suffrages M. Aubé pour son président.

(Constr.)

Les voitures arrivées ce matin du département de l'Eure étaient couvertes de neige; les voyageurs assuraient que surtout du côté d'Evreux il en était beaucoup tombé; ils évaluaient à près de deux pouces d'épaisseur la couche qui recouvrait les routes.

#### NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le *Mémorial Bordelais* du 15 porte, que la princesse de Beira, sœur de don Miguel, est passée dernièrement par Bordeaux et est déjà entrée en Espagne, accompagné du fils aîné du prétendant, âgé de 21 ans, et d'un légat du pape, l'abbé Amat, délégué pour bénir le mariage de la princesse avec don Carlos.

— femme, auprès de laquelle, à tout hasard et par instinct, je tenais à me mettre bien.

Je ne sais si je suis seul à subir cette impression, mais pour moi, une lettre a, comme toute figure humaine, une physiologie propre, qui peut souvent faire sur celui qui la lit une impression tout aussi profonde, que l'aspect d'un visage inattendu. La lettre de mon ami W\*\*\* était chose aussi imprévue pour moi, que l'édit de la rencontre de traits pâles et décomposés, en place de quelque frais et gai visage, auquel j'aurais été habitué. Je crus un instant que W\*\*\* se jouait de moi, qu'il n'était pas plus marié qu'un enuque, et obtenait ainsi, à mon insu, ma collaboration de bonne foi, pour quelque roman contre le mariage. Mais il me fallut bien croire au sérieux de la révélation, toute inattendue quelle fut, car une nouvelle lettre m'arriva, qui m'apprit la très-prochaine arrivée, à Bruxelles, de mon prince Galaor.... J'allais d'étonnement en étonnement.

Je les reçus tous deux : lui et elle, au saut de leur chaise de poste. Lui me sembla d'un tout autre visage que ce que j'aurais pu augurer de l'allure de ses idées, en lisant la folle lettre qui m'annonçait son mariage, trois mois auparavant — elle, une belle, blanche et calme créature, réalisation littérale de ce que je m'étais figuré, au portrait que m'en avait fait W\*\*\*. La jeune femme était fatiguée de la route... J'emmenai son mari au théâtre; j'étais bien aise de causer avec lui, avant de m'avancer entre eux deux.

W\*\*\* me parla de sa femme beaucoup moins que je l'aurais désiré, mais il m'avoua que depuis deux mois il était en correspondance très-active avec une dame de Bruxelles, sur le compte de laquelle son imagination était excitée au dernier point. Voici, d'après sa confession, quelle fut l'origine et la marche de cette correspondance, à coup sûr fort singulière, et sur laquelle planait tout le mystère désirable pour une imagination de poète mal assortie en mariage.

D'abord il avait reçu un billet, écrit dans un charmant style de femme, sans signature, mais avec une brève indication, pour la réponse qu'on sollicitait comme une faveur. On appela ses explications sur un point de métaphysique sentimentale qu'on trouvait un peu obscur, ou insuffisamment développé, dans un de ses derniers romans. — On l'accusait en outre d'injustice envers les femmes dans la conclusion qu'il tirait de son syllogisme, et on se plaignait de la mauvaise opinion qu'en général il semblait professer contre un *sexe faible et sans défense*. Enfin, après quelques reproches railleurs, on finissait, en manifestant une grande sympathie pour son talent de littérateur et pour son génie de penseur.

W\*\*\* avait répondu sur le champ, en écrivain et en homme du monde. — c'est à dire avec esprit et galanterie, puis il avait à son tour posé quelques questions. Ainsi il avait voulu savoir si l'on était jolie. — on s'était avouée très-jeune, et l'on se faisait modestement l'écho des compliments de chaque jour, lesquels tendaient à supposer qu'on était jolie. Mais après l'échange de quelques premières lettres, était aussi venu un grand aveu... et cet aveu vivement sollicité par le ro-

— On écrit de Madrid, 11 octobre :

La fête de l'anniversaire de la naissance de S. M. a coïncidé avec la reconstruction du cabinet. Le baise-main qui a eu lieu a été nombreux et brillant.

Le ministère est parvenu à assurer le service des fournitures des armées pour le mois d'octobre.

Le général Narvaez, mandé à Madrid dans le premier moment de panique qui a suivi la nouvelle de la déroute de Párdinas, est arrivé. Il a assisté hier soir au conseil des ministres, à l'issue duquel il est monté dans les appartements de la reine avec M. le président du conseil. Le général a protesté dans les meilleurs termes de son dévouement à la cause constitutionnelle. Ses troupes doivent arriver demain à Madrid.

Le corps d'armée du général Narvaez, composé de sept bataillons, six escadrons et une batterie d'artillerie, est déjà arrivé à trois lieues de la capitale. Narvaez, ses aides-de-camp et une partie de son état-major sont arrivés à Madrid.

— On écrit de Madrid, 8 octobre :

Il paraît que le gouvernement compte beaucoup sur le général Narvaez pour le cas où l'ordre serait troublé.

Voici la proclamation que le premier alcade a fait publier :

« Habitans de Madrid, le sort des armes a été contraire à la division Párdinas le 1<sup>er</sup> courant aux environs de Maella, mais le soir même de ce jour une grande partie des forces s'étaient ralliées à Caspe. Le gouvernement a adopté des mesures pour réprimer l'audace des rebelles, et les autorités veilleront sans relâche à ce que les partisans du prétendant ne troublent votre repos sous ce prétexte. Ayez confiance, etc., etc. »

#### BELGIQUE — Bruxelles, le 18 octobre.

Le ministère de l'intérieur et des affaires étrangères vient de recevoir du gouvernement français, et de faire déposer à la bibliothèque du musée de l'industrie nationale, le 35<sup>e</sup> volume du recueil des brevets expirés en France.

Il est loisible aux industriels et artistes du pays de prendre communication, sans déplacement, de ce volume, ainsi que de ceux qui ont précédemment paru.

Bruxelles, le 18 octobre. — (5 heures.) La cote de Paris a causé une espèce de panique à notre bourse, on a conçu des inquiétudes sérieuses sur la nouvelle baisse des actions industrielles françaises, et notamment sur les chemins de fer. Le mal ne nous a pas encore atteint directement mais il contribuera à prolonger la stagnation.

Fonds de l'état dette active 2 1/2 p. c. 54 5/4, 5 p. c. 102, 4 p. c. 95 A., en hausse, 5 p. c. 75 1/2 P., Société Générale titres en nom fr. 825, certificats au porteur émission de Paris 1750; Société de Mutualité 1155 (115 1/2); Société Civile 1200 (120 A.), Société Nationale 1250 (125 P.), Banque Foncière 1008 75 (100 7/8) A.

Malgré les prévisions des plus habiles, l'actif espagnol est tombé au cours de 16 P., avant l'échéance du coupon. Cette dépréciation a été toute idée de spéculation, il ne s'est rien traité.

#### LIÈGE, LE 19 OCTOBRE.

##### POSTES.

Les relations de la Belgique avec l'étranger se multiplient de jour en jour. Elles prendraient plus d'extension encore si elles n'étaient contrariées, dans leur développement, sur quelques points, par des entraves fiscales, que nous croyons devoir signaler à l'administration des postes, pour qu'elle puisse prendre les mesures propres à les faire cesser. L'énormité des frais auxquels notre commerce est assujéti, dans sa correspondance avec l'Espagne, mérite surtout de fixer l'attention du gouvernement belge.

Une lettre, du poids de 27 grammes, adressée à un habitant de Barcelonne, est taxée au bureau de Liège, pour affranchissement, à fl. 2 40, soit 5 francs 8 centimes. Arrivée à Barcelonne, cette même lettre est taxée de nouveau à 25 réaux et 4 maravedis (fr. 6 80), de sorte que le coût total est de 11 francs 88 centimes de Liège à Barcelonne.

Surpris de l'élevation de ce chiffre, nous avons pris des in-

manesque W\*\*\* terminait une lettre dans laquelle on parlait, avec plus d'abandon que jamais, des nombreuses analogies qui liaient les goûts, les pensées et les caractères de l'auteur aimé, et de sa mystérieuse commentatrice... Cet aveu, il faut le dire enfin, c'était qu'on était marié!! — on demandait à l'écrivain qu'il était aussi; — il lui fallut bien en convenir. — De là des questions adroitement échangées des deux côtés, sur l'époux de l'une sur la femme de l'autre. W\*\*\* s'était laissé aller jusqu'à avouer à la fin d'une lettre passablement chaleureuse qu'il n'avait pas d'amour pour sa femme, parce qu'elle était incapable de le comprendre. Il terminait cette épître par cette phrase : *Ah! si c'était toi que j'eusse épousée!* — Mais en vain questionna-t-il de son côté? il ne lui fut rien répondu par la mystérieuse correspondante, sur les sentiments qu'elle apportait pour sa part, dans le mariage. Aussi, vivement équilibré par la vague et l'étrange de cette liaison épistolaire, W\*\*\*, son imagination aidant, en arriva-t-il bientôt à une sorte d'exaltation toujours croissante... il aimait cette femme inconnue!

Ce qu'il y avait de plus extravagant dans l'affaire, c'est que le pauvre poète venu à Bruxelles afin de précipiter le dénouement de cette intrigue, était fermement persuadé qu'il reconnaîtrait sa dame en parcourant les promenades, les salons et les spectacles, où son rang devait l'appeler chaque jour.

Il faut une imagination furieusement surexcitée pour reconnaître dans la foule, une femme que l'on n'a jamais vue. W\*\*\* comptait pourtant bien y réussir.

Il me fit visiter avec lui tous les lieux publics, les théâtres, le Parc, les églises, les boulevards, les magasins à la mode. Nous ne rencontrâmes point la femme aimée, ou du moins aucun éclair sympathique n'éclata à la présence d'aucune femme. W\*\*\* m'assura qu'elle devait avoir les yeux bleus, les cheveux bruns, la peau brune et des pieds et des mains irréductibles. Ses couleurs devaient être le rose vif et le noir. Je n'obstinaï donc partout à la poursuite des femmes conformes à ce signalement... Mais je ne découvris rien.

— Mais la femme? — lui disai-je parfois, — la laisses-tu éternellement ainsi, seule au logis? ne te fait-elle jamais de reproche sur un pareil abandon?

— Bah! ma femme s'amuse parfaitement de cette existence! — répondait-il; — Elle tricote des bourses de perles comme un pensionnat, et elle écrit à ses amies ce qu'elle voit passer sous les fenêtres de l'hôtel.

— Mais n'as-tu jamais rien lu de ce qu'écrivait ta femme?.. peut-être son style te semblerait-il...

— Ça m'est parfaitement égal! nous n'avons pas encore été séparés, et nous n'avons pas correspondu; je tiens peu d'ailleurs à me faire une opinion sur ce qu'elle possède de syntaxe, en cherchant à lire ses impressions de voyage.

Que de courses, de pas perdus fit ainsi cet amusant W\*\*\* pendant la première huitaine de son séjour à Bruxelles! Que de chapeaux roses et

formations pour en connaître la cause, et nous avons appris qu'on taxait à Barcelonne les lettres venant de la Belgique d'après la distance parcourue, non de la frontière française, mais du point de départ même. Ainsi la lettre dont nous venons de parler, pesée en présence de la personne qui la reçut, a été reconnue être trois fois une lettre simple, et le port a été calculé sur cette base, à raison de la distance directe de Liège à Barcelonne.

Il résulte de ceci que l'affranchissement exigé à Liège, par l'expéditeur, pour frais de port de cette ville à la frontière de France, est regardé comme non venu à Barcelonne, et que le négociant à qui la lettre s'adresse, le paye de nouveau, plus les frais de port de Perthus (ville frontière) jusqu'à Barcelonne.

Il n'en est pas de même à l'égard de la France. Le gouvernement espagnol tient compte de l'affranchissement payé jusqu'à la frontière, et ne perçoit le prix du transport qu'en raison de la distance de ce dernier point au lieu de destination. Par cette différence de position, un Belge paye, pour sa correspondance, près du double de ce qu'elle coûte à un Français. C'est ce qu'il est facile de prouver. On exige, par exemple, de Paris à Perpignan, 1 franc pour affranchissement. La taxe espagnole est ensuite de 1 fr. 40 centimes à l'arrivée de la lettre, total : 2 fr. 40 cent. Le Belge, au contraire, paye à Bruxelles 1 fr. 80 centimes d'affranchissement, et à l'arrivée, 2 fr. 50. Total : 4 fr. 10 c. Déduisant les 80 centimes qui représentent le port de Bruxelles à Paris, il reste 3 fr. 70 c. au lieu de 2 fr. 10 que paye une lettre expédiée directement de cette dernière ville.

Ce surcroît de taxe, qui est général pour toutes les lettres venant de la Belgique, provient de ce que l'affranchissement français est mis en ligne de compte, lors de la fixation de la taxe espagnole, et que le nôtre n'y est point porté.

Il est vrai qu'au départ de l'Espagne d'une lettre pour la Belgique on n'est pas soumis à l'affranchissement préalable; mais cette différence, qui n'est que de 9 quarts (monnaie espagnole), ou 27 centimes, n'indemnise pas le belge de la perte que nous avons établie plus haut.

Il y a dans ce fait, indépendamment de la question financière, une question de délicatesse. En exigeant le prix du transport des bureaux de départ à la frontière, et de là à la distance à parcourir sur le territoire français jusqu'à la frontière espagnole, le trésor belge ne peut pas, pour le service qu'il se charge de faire effectuer, réclamer une indemnité ultérieure.

Sans entrer dans la discussion de nos conventions postales avec la France, il nous paraît évident que nous devons pouvoir compenser, d'une manière ou d'autre, les frais de transport sur son territoire, et que si ce gouvernement a obtenu de l'Espagne que la taxe se compte pour les habitants de la France qu'à partir de ses frontières, il devrait en être de même à notre égard, et cela avec d'autant plus de raison que le transport de nos dépêches est fait par ce même gouvernement.

Nous recommandons ces faits et ces réflexions à l'attention de M. le ministre des travaux publics, qui est chargé en même temps de l'administration des postes, en le priant de défendre, soit auprès du gouvernement espagnol, soit auprès du gouvernement français, les intérêts de notre commerce lésé par l'inégalité des taxes que nous avons signalées.

Un arrêté royal du 1<sup>er</sup> octobre détermine l'organisation de l'école spéciale des Mines.

La section des mines de la division d'application de l'Ecole des arts et manufactures et des mines de Liège est séparée sous le nom d'Ecole spéciale des mines.

La section des arts et manufactures est maintenue sous le nom d'Ecole des arts et manufactures de Liège.

La division préparatoire de l'école actuelle, comprenant le système d'instruction des deux premières années d'études, prend le nom d'Ecole préparatoire.

noirs il sonda des yeux! que les femmes lognées sous le nez, que de visages obstinément analysés à l'aide de son énorme jumelle de spectacle! Pourtant, au lieu de se décourager, W\*\*\* s'irritait de plus en plus, et je m'intriguais parfois singulièrement, de ce que sa femme pouvait penser de son humeur fantasque, de ses courses sans but et de ses préoccupations sans objet avoué, en même temps que je m'indignais de l'abandon par trop cavalier où il la laissait presque chaque jour.

Quant à elle, la tranquille petite femme, ce voyage de Bruxelles lui devait être complètement ennuyeux, et elle devait intérieurement regretter la campagne d'Enghien-les-Bains, si ferme par elle avait une ame à désirer ou à regretter quelque chose. Du reste, elle continuait à être nulle tant qu'elle pouvait, et ne faisait pas même à son bizarre époux l'honneur de s'occuper de ses démarches et de son agitation insolite.

W\*\*\* se faisait envoyer, de sa terre, les lettres qu'il continuait d'échanger malgré son absence, avec l'inconnue de Bruxelles. Il lui avait tendu un piège, en lui échant son voyage en Belgique. Toute son adresse avait été employée à obtenir quelques détails d'insignifiante apparence, sur la toilette, sur les lieux où elle aimait à se rendre, sur sa société et sur ses habitudes extérieures. Il nous arriva donc un soir une lettre, dans laquelle la mystérieuse jeune femme traitait quelques-unes des préoccupations qu'elle ne soupçonnait sans doute pas nécessaire de prendre avec une complète exactitude. Nous recueillîmes ces indices avec la nouvelle espérance de voir très-prochainement nos recherches couronnées d'un succès complet.

L'exaspération et la passion poétique de W\*\*\* augmentaient tous les jours. Quant à sa femme, elle était plus froide, plus tranquille, plus insignifiante que jamais. C'était pourtant, je dois l'avouer, une bien charmante créature... mais un façon d'une forme précieuse où le parfum manquait!

##### H.

Je n'ai point encore parlé de l'espèce de piège que W\*\*\* avait essayé de tendre à sa mystérieuse correspondante; ce piège, le voici :

Il l'avait suppliée de lui envoyer une boucle de ses cheveux, et avait accompagné cette demande de quelques vers, dans le but de donner à cette demande un caractère moins positif et plus sentimental. « Ce devait être — disait-il — comme une fleur arrachée sur sa tête au jardin de ses pensées... et dont la possession et le parfum rempliraient pour lui, en le charmant, le vide de leur éloignement éternel! » W\*\*\* tenait beaucoup à donner pour gage de sécurité à la dame, qu'il ne devait jamais la rencontrer. Quant aux vers, les voici :

« Soit que tressés en chaîne ils enlacent mon âme,  
« Soit que bouclée embaumée, ils gardent tes parfums,  
« Soit qu'arrondis en bague, à ma secrète flamme  
« Ils semblent un anneau d'hymen... ô douce femme,  
« Donne tes cheveux bruns! »

W\*\*\* s'obstinait, je ne sais pourquoi, à supposer que les cheveux de son inconnue étaient bruns, de telle façon que si la dame avait été blonde

L'Ecole spéciale des mines est partagée en deux divisions. La division supérieure comprend tout le système d'instruction nécessaire à la formation de sous-ingénieurs des mines, et la division inférieure comprend celui pour la formation de conducteurs des mines.

Il est créé une classe d'élèves des mines; ils sont attachés au corps, sans prendre rang dans le cadre hiérarchique.

Ils sont divisés en deux sections; celle des élèves ingénieurs, et celle des élèves conducteurs. Les élèves ne reçoivent pas de traitements, mais il peut leur être accordé une indemnité à titre d'encouragement ou de frais de déplacement. Ces deux divisions se recrutent par concours public, ou sont admis les candidats ayant 18 ans révolus, et en état de satisfaire aux programmes déterminés par le ministre des travaux publics, sans distinction du temps et du lieu de leurs études. Ce concours a lieu tous les ans devant un jury, composé de trois membres, et sont reçus sans limitation de nombre, tous les candidats qui ont satisfait aux programmes.

La durée de l'instruction est de 5 ans, pour les élèves ingénieurs; et de 2 ans, pour les conducteurs.

Chaque année à partir du 15 novembre jusqu'à l'époque où commencent les opérations sur le terrain, les élèves suivent les cours de l'école spéciale des mines de Liège, ou de toute autre institution analogue: Pendant une partie des semestres d'été, ils sont exercés à des opérations géodésiques, ainsi qu'au levé des machines, et font des courses géologiques et des visites de mines. Pendant l'été de la 2<sup>e</sup> année, ceux qui se seront le plus distingués, pourront obtenir une indemnité à l'effet d'aller visiter les établissements industriels les plus remarquables de la Belgique et de l'étranger; pendant l'été de la 3<sup>e</sup> année, les élèves les plus capables seront adjoints aux ingénieurs de l'état pour l'initier, par la pratique, à tous les détails du service administratif.

Pendant une partie de l'été de la 2<sup>e</sup> année, les élèves conducteurs seront distribués dans les divers districts de mines pour y aider les conducteurs dans leurs opérations et acquérir l'usage des instruments de la géométrie souterraine.

Un jury spécial sera appelé à constater les connaissances acquises par les élèves qui auront complété les études de première et de seconde année. L'élève qui n'aura pas satisfait au programme arrêté un an d'avance ne sera pas admis l'année suivante à passer l'examen supérieur.

L'élève qui pendant deux années consécutives sera hors d'état de satisfaire aux conditions pour l'admission à la division supérieure, ou qui aura accompli quatre années de surnumérariat comme élève ingénieur ou trois années comme élève conducteur, sans pouvoir passer son examen définitif, cessera de faire partie des élèves des mines.

Jusqu'au 31 octobre 1849 inclusivement, le programme des examens restera fixé conformément à l'arrêté ministériel du 20 avril 1837.

Les autres dispositions déterminent ceux qui seront seuls admis à se présenter devant le jury d'examen pour les places des ingénieurs et des conducteurs des mines, ainsi que celles relatives aux listes par ordre de mérite, sur lesquelles on prendra, jusqu'à épuisement des places disponibles, les sous-ingénieurs et conducteurs, sont identiquement les mêmes que celles de l'arrêté ci-dessus.

Un autre arrêté royal du 1<sup>er</sup> octobre destiné à mettre l'institution du corps des ponts et chaussées en rapport avec la loi organique de l'enseignement supérieur, contient entre autres les dispositions suivantes:

Les sections des ponts et chaussées et de l'architecture civile de la division d'application de l'école du génie civil de Gand sont réunies sous le nom d'école spéciale du génie civil. La section des arts et manufactures de la division d'application est maintenue sous le nom d'école des arts et manufactures de Gand. La division préparatoire de l'école actuelle, comprenant tout le système d'instruction des deux premières années d'études, prend le nom d'école préparatoire.

L'école spéciale du génie civil est partagée en deux divi-

sions distinctes, correspondant à deux degrés différents du même genre d'instruction spéciale. La division supérieure comprend tout le système d'instruction nécessaire à la formation de sous-ingénieurs civils, la division inférieure, tout le système d'instruction nécessaire à la formation de conducteurs de constructions civiles.

Suivent les dispositions réglementaires de cette nouvelle organisation.

TRIBUNAUX.

QUI A BU BOIRA. — Coquina. — Vous dire ce que j'ai fait mes bons juges, ça s'aurait pas; je m'en rapporte aux amis, faites les parler, j'adopte tout.

M. le président. — Convenez-vous d'avoir battu un de vos camarades?

Coquina. — C'est-à-dire que j'étais enfoncé entre deux vins et que la mémoire a décampé. J'me souviens que d'une chose: c'est que j'étais bien enfoncé entre deux vins.

M. le président. — Livresse ne saurait être admise comme une excuse.

Coquina. — Je ne vous dis pas; j'sais ben que j'ai tort de me griser, mais on peut pas se corriger de ça.

M. le président. — Quand on le veut bien, on le peut.

Coquina. — Croyez-moi, mon juge, j'ai l'expérience de la chose, et je vous assure que c'est pas possible. Figurez-vous un peu: on boit, on boit tant qu'on ne se sent pas gris; on se dit: pourvu qu'un homme ne se grise pas, il a le droit de boire. Le voilà donc qui boit et qui reboit un nombre de canons; arrivé au dixième, je suppose, il a sa mesure; il n'est pas enfoncé, mais c'est assez ça. V'là cet homme qui se dit: J'me sens pas ému, j'peux donc en avaler encore un. Il l'avale, et il en a le droit, puisqu'il n'est pas gris; mais en l'avalant, v'là la griserie qui se fait, et une fois avalé, tout est fini; la tête démenage, le bon sens, la raison et tout le bataclan, et on n'a plus rien pour se retenir; on va, on va, on fait des bêtises, on se fait coffrer, et voilà.

M. le président. — Un honnête ouvrier sait s'arrêter à temps et ne s'expose pas à se conduire ainsi que vous l'avez fait.

Coquina. — Je ne nie rien; j'ai ici des amis intimes que j'ai rossés, à ce qu'on dit; faites-les jaser.

Fournier. — Je déclare que je suis le meilleur ami de Coquina, et que nous buvions un léger canon nous trois Beauvilain quand Coquina s'est vexé, j'sais pas de quoi.

Coquina. — Moi non plus, ma parole.

Fournier. — J'me serais pas souvenu plus que toi de la querelle, si les coups n'étaient pas restés. Qué gredins de coups tu m'as donnés! j'peux dire que tu m'as servi en ami.

Coquina. — Dis ce que tu voudras; c'est tout vrai; j'me souviens de rien.

Fournier. — Le lendemain j'étais couvert de bleus, de noirs et de violets. J'en avais l'assortiment de couleurs! Mais j'étais pas si mal arrangé encore que le pauvre Beauvilain.

Coquina. — Chut!... minute..... C'est pas à toi à raconter ça... ça regarde Beauvilain... Avance ici, Beauvilain, et parle...

Beauvilain. — J'ai pas d'ordre à recevoir de vous, monsieur!

Coquina. — Oh! oh! il paraît qu'il est fâché celui-ci... gare de là... Il va me saler.

Beauvilain. — La vérité ne se sale point; elle se sert au naturel, m'ossieur.

Coquina. — Voyons un peu ton naturel... Qu'est-ce que je t'ai fait?

Beauvilain. — Vous voyant battre avec Fournier, j'ai tombé sur vous pour vous séparer... et vous m'ossieur, vous vous êtes emporté comme un chien enragé.

Coquina. — Comme un chien?

Beauvilain. — Vous m'avez mordu le pouce jusqu'à l'os, m'ossieur! jusqu'à l'os... à preuve que j'ai montré mon os à tous les amis.

Coquina. — Nous disons donc: « Fournier, des coups de poing, des coups de pied et autres coups pouvant faire naître des bleus, des noirs et des violets... Beauvilain, un coup de dent jusqu'à l'os... qu'est-ce que ça peut valoir ça?..... »

Le tribunal juge que cela vaut deux mois de prison.

Coquina. — C'est cher.

Fournier. — C'est juste.

Beauvilain. — C'n'est pas assez. (Droit.)

Liège, le 19 octobre 1838.

A Monsieur le Rédacteur du POLITIQUE.

Les élèves de l'école industrielle de la ville de Liège, ayant appris à l'issue de la leçon, qu'un monument en l'honneur de M. J. Cockerill devait lui être élevé, par ses nombreux ouvriers, dont un grand nombre furent leurs condisciples, ont décidé à l'unanimité qu'ils participeraient tous à cette œuvre de la reconnaissance publique, pour celui qui, à juste titre, ils nomment le père des classes ouvrières. A cet effet, ils ont délégué deux de leurs camarades, Mrs. E. Rouffart et F. Leroy pour recevoir les dons volontaires qui seront versés à l'école, tous les samedis, jusqu'au premier janvier prochain, pour régulariser leur souscription et diriger leurs vœux. M. le professeur Deville-Thiry, est chargé de présider leur commission et de faire agréer leur offrande.

VILLE DE LIÈGE

PRÉCAUTIONS CONTRE LE DANGER D'INCENDIE.

Le collège des bourgmestre et échevins appelle l'attention des habitants sur l'obligation qui leur est imposée par l'article 7 du règlement communal du 10 mars 1825, « de faire ramoner les cheminées dans le courant des mois de septembre et d'octobre, les prévenant que des visites d'inspection auront lieu dans le mois de novembre suivant pour constater les contraventions. »

L'administration croit devoir rappeler également une autre disposition de ce même règlement, laquelle est conçue comme suit:

« Il est spécialement recommandé de ne point entrer dans les écuries, les greniers et magasins où il y a du foin, de la paille ou autres matières combustibles, avec lumière, » sinon dans une lanterne bien fermée pour éviter tout accident, ainsi que de ne pas entrer dans lesdits magasins, greniers et écuries avec des pipes allumées, ni d'y fumer. » Une surveillance toute spéciale sera exercée aussi par la police à l'effet de poursuivre les contraventions qui seraient reconnues sous ces divers rapports.

A l'Hôtel-de-Ville, le 21 septembre 1838.  
Le président, J.-J. Tilman.

ETAT CIVIL DE LIÈGE DU 17 OCTOBRE.

Naissances: 5 garç., 1 fille.  
Décès: 3 garç., 4 filles, 2 hom.  
Pierre Joseph Fasin, garçon braiseur, âgé de 70 ans, faubourg Vigneis, époux de Marguerite Maque. — Pierre Joseph Bienvenu, cultivateur, âgé de 64 ans, rue Bas-Rhieux, époux en 2<sup>e</sup> noces d'Anne Catherine Galopin.

ON SOUSCRIT CHEZ MM. AVANZO ET C<sup>o</sup>, RUE DE LA RÉGENCE, AU RECUEIL

ET  
PARALLÈLE

DES ÉDIFICES DE TOUT GENRE, ANCIENS ET MODERNES.

Remarquables par leur beauté, par leur grandeur ou par leur singularité, dessinés sur une même échelle, par J. N. L. DURAND, architecte et professeur d'architecture à l'école polytechnique. Augmenté de dix planches supplémentaires, représentant 35 édifices réduits à la même échelle. Accompagné d'un vol. in-8<sup>o</sup> de texte, en français, en allemand ou en italien, au choix des acheteurs.

feuilles lisses, comme les éclatants souvenirs de son règne d'un jour. Les toilettes des dames étaient aussi fraîches que les d'habits épanouis dans cette atmosphère de senteur et d'harmonie. Les rires folâtraient sur des plus gracieuses bouches, et faisaient étinceler ces divins colliers de dents blanches, dont l'éclat est une grenade en fleur. Mille regards lancés et recueillis avec ivresse faisaient luire les plus beaux yeux, comme des projections dérobées aux derniers rayons du soleil.

Mais le crépuscule, en se prononçant, vint donner le signal de la retraite. L'orchestre fit entendre une ouverture; ce fut comme le chant du cygne de cette réunion charmante. Les allées, les kiosques, les pelouses, les massifs versèrent leurs promeneurs par l'issue principale..... Tout s'éclaircit, tout se dispersa, on développa les châles, on remonta les écharpes, on croisa les vêtements ouverts au soleil et au jour. Les laquais appelèrent les voitures, les piétons défilèrent en procession.

W\*\*\*, qui nous avait abandonnés pendant presque toute la durée de la soirée, se rapprocha de nous, au moment de partir. Je lui trouvai l'air maussade et ennuyé plus que de raison. Il m'adressa quelques mots énigmatiques, et ne regarda pas même les deux dames entre lesquelles ses bras arrondis me donnaient l'air d'une poliche de Hollande. Pendant toute la durée de la fête, Mme W\*\*\* ne m'avait pas adressé quatre paroles, quels qu'eussent été mes efforts pour lier maintes fois la conversation.

— Pauvre W\*\*\*! — m'étais-je dit, — il est en effet fortement dépareillé avec cette bonne ménagère.

Nous nous arrêtas au péristyle du jardin qu'une petite illumination éclairait pour aider aux embarras de la sortie. Le valet s'avança, et déploya sur les épaules de M<sup>me</sup> W\*\*\* un large châle dont elle s'enveloppa soigneusement, après l'avoir croisé sur la poitrine et l'y fixant avec une broche démesurée.

W\*\*\* continuait indéccemment à regarder sous le nez toutes les dames qui passaient près de nous, en quittant le jardin. Sa belle-mère l'interpella.

— Ne trouvez-vous pas enfin ce soir ce que vous semblez chercher depuis quelques jours, mon gendre? — lui dit-elle.

— N'est-il pas temps que je sois enfin vengée de l'abandon que vous faites de ma personne, — ajouta à mon grand étonnement M<sup>me</sup> W\*\*\* elle-même, — et ne cesserez-vous pas vos dédains envers une femme que vous n'avez pas voulu connaître depuis dix mois qu'elle est la vôtre?

En prononçant ces paroles étranges, la jeune femme fixa sur W\*\*\* stupéfait, les regards les plus doux et les plus intelligents du monde... Son teint s'était animé, et ses traits avaient conquis la plus précieuse expression — la lumière était descendue dans l'âlabre!!

Alors W\*\*\* l'examina avec étonnement: il reconnut sur le sein de sa femme le bijou de turquoises et de brillans, dans lequel il avait envoyé de ses cheveux à l'inconnue. (Indépendant.) Z\*\*\*.

de, elle se serait vue contrainte, pour ne pas dépoiser ses relations avec l'écrivain, d'emprunter des cheveux bruns à quelque perruque de sa connaissance — ou au pinceau à barbe de son époux. Mais tout cela alla pour le mieux: soit hasard, soit combinaison adroite, une lettre nous arriva, qui contenait une mèche fort brune. La dame qui, apparemment, ne voulait pas rester de reste de poésie avec son correspondant sentimental, accompagnait l'envoi occipital d'une strophe de vers, en demandant à son tour que W\*\*\* lui envoyât une boucle de cheveux dans sa prochaine lettre.

Voici la strophe:

- Le temps qui va toujours, jetant sur nous sa neige,
- Ne les fêtera point en atteignant mes pas.
- Détachez-les d'un front que toujours l'âge assiege!
- Que l'ombre de mon sein les cache et les protège!
- Ils n'y blanchiront pas!

A cette lettre, à la vue de la boucle brune qui exhalait la pomme au binjoui, W\*\*\* s'abandonna à mille extravagances. C'était en effet un grand triomphe. Quelle joie!... Il fallit vingt fois avaler les cheveux dans la véhémence de ses baisers. Sa tête était en feu, il sortit.

W\*\*\* rentra vers le soir. Il avait acheté, chez le plus célèbre joaillier de Bruxelles, une grosse chevalière, dans le chaton de laquelle il avait déjà enfoncé une partie de la mèche de son inconnue, et en outre une superbe broche, grosse comme un œuf, et toute garnie de turquoises et de brillans, semés à profusion sur un fond d'émail lapis-lazuli. Le milieu du bijou formait un large médaillon, dans lequel il roula une boucle de ses propres cheveux, qu'il enleva à ses tempes (siège phénologique de la persévérance), puis il écrivit longuement à la dame, la suppliant de se créer un prétexte de femme âgée de pouvoir porter impunément ce bijou en face de son mari. — « Mettez en jeu vos cousines absentes, quelque amie de pension qui vous adresse un souvenir, ou enfin, qui bon vous semblera! — disait-il, — mais pour Dieu! portez sur votre sein, et comme vous me le promettez dans votre gracieuse poésie, ce périssable souvenir de moi!... »

Maintenant attendons quelques jours! — me dit W\*\*\* — c'est-à-dire, patientons jusqu'à ce que mon cadeau ait fait le voyage de Paris, et ensuite, partout où nous irons, dans les salons, dans les théâtres, dans les promenades publiques, nous regarderons attentivement les poitrines de toutes les dames brunes... et jolies... Ma broche de turquoises et de brillans sera l'indice révélateur qui trahira la femme que j'aime... Nous la connaîtrons enfin!

Mais es-tu si convaincu que la dame se pravera de ton bijou? — dis-je à mon enthousiaste.

— Si elle le portera! — s'écria-t-il; — ou donc serait l'obstacle? J'ai choisi ce que j'ai trouvé de plus splendide, afin qu'on ne le reléguât point dans un tiroir avec les bagues en perles du pensionnat... Il y aura vanité à s'en parer, car il est présentable, fut-elle duchesse!... Pour ce qui est de la difficulté de le porter en face de son mari, manquera-

t-elle, crois-tu, de quelque parente et amie, pour lui en attribuer l'envoi ou le cadeau? Tu connais donc bien mal les femmes, cher écuyer d'amour!

— Nous verrons!... La conclusion approche! Tout bien calculé, il nous faut cinq jours avant que nous puissions logiquement espérer de voir la broche à médaillon briller sur quelque corsage. . . . Que je rirais si cette femme allait être laide. . . . ce que du reste je suppose réellement!

W\*\*\* ne m'écoutait plus, il disait que sa vie allait être suspendue pendant ces cinq mortels jours; et pourtant il allait toujours par la ville.

Le soir du cinquième jour si impatientement attendu, il y avait promenade et concert à la société champêtre dite l'Harmonie. J'y entraînai W\*\*\* et ses deux dames, car la belle-mère de W\*\*\* était du voyage. J'avais dit au poète que les femmes se rendaient en grand nombre à cette petite fête hebdomadaire, il n'en avait pas fallu davantage pour lui faire accepter avec empressement une offre qui lui promettait la possibilité de donner cours à son utopique manie. Nous partîmes. La belle-mère de W\*\*\* avait eu la précaution de prendre un large cache-miroir; le domestique en portait un second destiné à la jeune femme. Les fraîches soirées de l'automne faisaient de cette précaution un acte de prudence.

W\*\*\* aimait à marcher seul. Il nous précédait de quelques pas, jouant avec sa canne, au moyen de laquelle il guillotinaient toutes les plantes et les petits arbustes aventureux sur le bord de son chemin. Je donnais le bras à la jeune dame, qui se trouvait placée entre sa mère et moi. Le valet suivait.

Le chemin que nous suivions était fort encombré de monde. Quelques tilburys, des demi-fortunés couraient au milieu; les piétons, les promeneurs longeaient les petits sentiers de droite et de gauche. De temps à autre, nous étions dépassés par des groupes qui se rendaient à la fête d'un pas plus hâtif que le nôtre. W\*\*\* se retournait sans cesse et d'une façon tellement affectée, que j'en souffrais pour sa femme, à laquelle ce manège ne pouvait échapper, tandis que son objet n'avait rien de flatteur pour elle. Il fouillait du regard chaque voiture qui nous franchissait, et il eût été bien extravagant, pour une personne en dehors du secret de ces inquiétudes, de supposer que le visage qu'on semblait chercher avec autant de patience et d'ardeur, était un visage inconnu...

Nous arrivâmes enfin, sans que notre poète eut rien découvert. Quand nous pénétrâmes dans l'enceinte musicale, l'orchestre jouait les vives mesures d'une walse de Strauss. Toutes les notes éparpillées, dans l'air odorant du jardin, s'enveloppaient légères comme des papillons; l'assemblée était nombreuse et fort parée. W\*\*\* continua son cours d'investigation parmi les femmes brunes.

La soirée fut charmante. Le temps était fort beau, l'air frais et plein d'émanations floréales. Le soleil en descendant du ciel jetait sur les som-

**ANNONCES.**



Dimanche prochain on JETERA des ROUES de DINDONS, chez Mathieu AUGUSTIN, à Xhovémont.

HUITRES ANGLAISES, chez HARDY, rue du Stockis.

On demande UNE FORTE FILLE, sachant faire un peu de cuisine, et munie de bons certificats. S'adresser au bureau de cette feuille, où l'on dira pour qui c'est.

**MAISON A LOUER.**

faubourg d'Amerœur, n° 59. — S'adresser au même n°, ou au bureau de cette feuille.

160.000 FRANCS à PLACER en tout ou parties. S'adresser par lettres affranchies à M. C., au bureau de cette feuille.

**VENTE**

**D'IMMEUBLES**

LUNDI 29 octobre 1858, à 2 heures de relevée, Chez LAMBERT, cabaretier, à Waleffe-Saint-Georges, IL SERA VENDU AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, Par M<sup>e</sup> DIEUDONNÉ, notaire à Verlainne, pour en jouir présentement, 4 BONNIERS 14 VERGES DE TERRE ET PRAIRIES, libres de charges, en 5 pièces, situées sous les communes de Latinne et de Tourinne, occupées par S. Detienne dudit Latinne. 1448

**Têtes-Chauves.**

**PAR BREVET D'INVENTION. EAU CAPILLAIRE-MANGAM**

Propre à la régénération des cheveux, à en arrêter la perte et à les faire revenir aux Têtes-Chauves, quelque soit la cause de leur chute, se trouve :

A Liège, chez l'INVENTEUR, Hôtel des Flandres, rue d'Avroi. Il y a des flacons de 6, de 12 et de 16 francs. A Namur, chez Reulmonde, rue de l'Ange. A Bruxelles, chez Lemmens, parfumeur, Montagne de la Cour, 61.

Le même spécifique guérit radicalement la Teigne. On garantit. Prix : 6 francs le flacon. Affranchir. 1415

**POMMADE DU BON DUPUYTREN.**

Ce cosmétique préparé par M. Mallard, pharmacien à Paris, d'après la formule de l'illustre chirurgien en chef de l'hôtel Dieu, est employé avec le plus grand succès pour arrêter LA CHUTE DE LA CHEVELURE, en favoriser le retour et prévenir sa décoloration, 2 fr. 50 c. le pot. Dépôt chez M. Decamps phar. rue de la Régence, à Liège. On trouve à la même pharmacie LA PATE TYLACÉENNE, pour la guérison des cors, et L'ESSENCE CONCENTRÉE DE SALSEPAREILLE DE BRETON, phar. à Paris, spécifique pour la cure des maladies SECRÈTES. 4 fr. le flacon, avec l'instruction.

**PALAIS KAROLY.**

valeur deux millions 387,500 fls. v. de V.

La Souscription principale de la vente par actions du grand et magnifique Palais à Vienne de M. le comte Karoly est ouverte chez l'administration générale de M<sup>e</sup> M. A. CAHN et Comp., à MAYENCE s/Rhin.

GAIN PRINCIPAL LE DOMAINE COMTAL 2,387,5000.

24,099 gains accessoires très considérables consistent en fl. 100,000, 60,000, 48,000, 55,000, 25,000, 6000, 5000, 1500 et grand nombre de prix de fl. 500, 200, 100, etc., etc.

**PRIX DUNE ACTION ORIGINALE 20 FRANCS.**

Pour 120 francs 7 actions dont 1 action bleue gain assuré, » 200 » 15 » 2 actions bleues, et » 400 » 24 » 4 et en sus, comme faveur particulière, un BILLET

PRIME-ROUGE, dont le moindre gain est de fl. 22 1/2 V. de V.

L'Administration reçoit pour remises des effets sur Bruxelles, Paris, ou toute autre ville de commerce, ou par sa disposition après réception des actions.

**LE TIRAGE AURA LIEU**

Définitivement et irrévocablement LE 5 JANVIER 1859, sous la garantie du gouvernement.

Prospectus français, vue du Palais Seignorial, listes officielles seront expédiées franches de port.

S'adresser directement à l'Administration générale

de M. A. CAHN ET COMP., Maison de Banque, à MAYENCE s. l. Rhin. 1436

Écrire sans affranchir.

**BAIL AUX ENCHÈRES PUBLIQUES.**

LE MARDI 50 OCTOBRE 1858, à 9 heures du matin, IL SERA PROCÉDÉ

Chez le Sr. HUMBLET, cabaretier à Roloux, par le ministère de M<sup>e</sup> SERVAIS, notaire à Jemeppe, à la location aux enchères publiques, des IMMEUBLES ci-après désignés, savoir :

1<sup>o</sup> De la Ferme dite Collette, composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation, jardin, deux vergers d'une contenance collective de 5 b. 6 v. g., et environ 60 b. de terre à labour, située en la commune de Roloux, occupée par Lambert et Marie Jeanne Rigo.

2<sup>o</sup> D'un Verger situé sur le Trixhe, à Roloux, contenant 1 b. 16 v. g. 10 p.

3<sup>o</sup> D'un Verger nommé le Cortil Doubin, situé à Roloux, contenant environ 9 v. g.

4<sup>o</sup> D'un Enclos dit l'Ahenière, situé près du cimetière de Roloux, contenant 6 v. g.

5<sup>o</sup> Et d'une Pièce de Terre à labour, contenant 4 b., située à Velroux, lieu dit Sawhay.

Le bail se fait pour le terme de 3, 6 ou 9 ans, qui prendra cours le 15 mars prochain.

S'adresser audit notaire, pour connaître les conditions.

**PROVINCE DE LIÈGE.**

Mardi, 25 Octobre 1858, à onze heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, il sera procédé par devant M. le gouverneur de cette province, ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées et de M. le directeur de l'enregistrement et des domaines à Liège, à la adjudication aux enchères et à l'extinction des feux, de la perception de la taxe de la barrière de la Croix de Pierre, établie sur la route provinciale de Planchard.

Le bail commencera à courir au 24 courant et finira au 51 décembre 1840.

Le cahier des charges est déposé à l'hôtel du gouvernement, dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées et dans ceux des commissaires d'arrondissement.

**EXPROPRIATION**

POUR CAUSE D'UTILITE PUBLIQUE.

**EXTRAIT D'EXPOIT.**

Par EXPLOIT de l'huissier RAMET fils, en date du 15 octobre 1858, dûment enregistré, le sieur G. D. de Bonfond, cultivateur, domicilié à Harzé, propriétaire d'une parcelle de terre, de la contenance de deux ares nonante centiares, sise à Harzé, a été assigné devant le tribunal civil de première instance séant à Huy, à la requête de l'ÉTAT BELGE, poursuite et diligence de M. le ministre des travaux publics, aux fins de l'expropriation de ladite parcelle de terre; pour la construction d'une route de Bastogne à Aywaille, décrétée par arrêté royal du vingt-cinq août 1837.

Pour extrait conforme : P.-J. DELTOUR, avoué.

**EXTRAIT D'EXPLOIT.**

Par exploit de l'huissier RAMET, fils, en date du quinze octobre 1858, dûment enregistré, le Sr. Denis Lardinois, cultivateur, domicilié à Harzé, propriétaire d'une parcelle de terre de la contenance de treize ares 58 centiares, sise à Harzé a été assigné devant le tribunal civil de première instance, séant à Huy, à la requête de l'Etat Belge, poursuite et diligence de M. le ministre des Travaux Publics; aux fins de l'expropriation de ladite parcelle de terre, pour la construction d'une route de Bastogne à Aywaille, décrétée par arrêté royal du vingt-cinq août 1837.

Pour extrait conforme, P.-J. DELTOUR, avoué.

**EXTRAIT D'EXPLOIT.**

Par exploit de l'huissier RAMET fils, en date du quinze octobre 1858, dûment enregistré, le sieur Michel Legrand, cultivateur, domicilié à Harzé, propriétaire 1<sup>o</sup> d'une parcelle de pré de la contenance de trois ares, quarante sept centiares, sise à Harzé; 2<sup>o</sup> d'une idem de cinq ares six centiares soixante millièmes, sise en la même commune, et 3<sup>o</sup> d'une idem de quarante-huit centiares, sise en la même commune, a été assigné devant le tribunal civil de première instance séant à Huy, à la requête de l'Etat Belge, poursuite et diligence de M. le ministre des travaux publics, aux fins de l'expropriation des dites parcelles de pré, pour la construction d'une route de Bastogne à Aywaille, décrétée par arrêté royal du vingt-cinq août 1837.

Pour extrait conforme,

P. J. DELTOUR, avoué.

**EXTRAIT D'EXPLOIT.**

Par exploit de l'huissier RAMET, fils, en date du quinze octobre 1858, dûment enregistré, le sieur Hubert LEGRAND, cultivateur, domicilié à Harzé, propriétaire d'une parcelle de terre de la contenance de cinq ares, quarante-sept centiares, sise à Harzé, a été assigné devant le tribunal civil de première instance séant à Huy, à la requête de l'ÉTAT BELGE, poursuite et diligence de monsieur le ministre des travaux publics, aux fins de l'expropriation de la dite parcelle de terre, pour la construction de la route de Bastogne à Aywaille, décrétée par arrêté royal du vingt-cinq août 1838.

Pour extrait conforme,

P. J. DELTOUR, avoué.

**BOURSES.**

**PARIS, LE 17 OCTOBRE.**

Trois p. c. . . . .	81 1/2	Actions réunies. . . . .	—
Quatre p. c. . . . .	102	Différée ancienne. . . . .	—
Cinq p. c. . . . .	109 5/8	Dito nouv. s. int. . . . .	—
Act. de la Banque. 2020	—	Dettes actives. . . . .	19
Obl. de la vil. de Par. 1177 5/8	—	Id. passives. . . . .	4
Emprunt belge. . . . .	102 1/8	Emp. rom. . . . .	105 1/4
Société Générale. . . . .	—	Rente de Naples. . . . .	101 0/5
Banque de Belgiq. 1445	—	Empr. portugais. . . . .	—
Mutualité. . . . .	—	Migueliste. . . . .	—

**LONDRES, LE 16 OCTOBRE.**

5% consolidés. . . . .	94 1/4	Différées. . . . .	7 5/8
Belge. 1852. c. . . . .	105 3/4	Passives. . . . .	4 1/4
Holl. Dette active. . . . .	54	Russ. . . . .	70
Portug. 5 p. c. . . . .	—	BRESIL. . . . .	70
Id. 5 p. c. . . . .	21 1/8	MEXICAINS 6 p. c. . . . .	24
Esp. Emp. 1854. . . . .	18 1/8		

**AMSTERDAM, LE 17 OCTOBRE.**

HOLL. Dette activ. . . . .	101 11/16	Certific. à Amster. . . . .	—
Dito 2 1/2. . . . .	35 9/16	POLOGNE. L. fl. 500 . . . . .	118 1/2
Différée. . . . .	—	Prus. L. de Rd. 50 . . . . .	118 1/2
Billet de change. . . . .	24	ESPAGNE. E. Ard. . . . .	16 9/16
Obl. synd. d'am . . . . .	95 1/2	Dito grd. . . . .	—
Id. 5 1/2. . . . .	79 1/2	Dettes diff. 1850. . . . .	8
S. de C. des P.-B. . . . .	175	Id. anc. . . . .	5 1/4
Id. nouvelle. . . . .	—	Id. passive. . . . .	4 1/4
Russie. Hope et Co . . . . .	105 5/4	AUTR. Métall. 5. . . . .	105 1/2
Id. 1829. 5. . . . .	—	BRÉS. Obl. à Lond. . . . .	80 1/2
Inscr. au gr. livre . . . . .	69 5/16		

**ANVERS, LE 18 OCTOBRE.**

ANVERS. Det. act. . . . .	105 5/4	A Prusse. Em. à Berl. . . . .	117 1/2	A
Det. diff. . . . .	50 1/4	NAPLES. Cert. Fal. . . . .	95 5/4	P
Empr. de 48 mill. . . . .	102 1/4	ET. ROM. Lev. 1852. . . . .	101 1/2	P
Id. de 50 mill. . . . .	92 7/8	P Cert. à A. 1854. . . . .	100 5/4	P
HOLL. Dette activ. . . . .	—			
Rente rembourse. . . . .	—			
AUTRICH. Métall. . . . .	107 1/4			
Lots de fl. 100. . . . .	535			
Id. 250. . . . .	456			
Id. 500. . . . .	770			
POLOG. Lots fl. 500. . . . .	118 1/4			
Id. 250. . . . .	158			
Id. 500. . . . .	158			
BRÉS. Em. L. 1854. . . . .	—			
ESPAGNE. Ardoins. . . . .	16 1/2 3/8 et P			
Dettes passiv. 1854. . . . .	—			
Id. Différée. . . . .	5 3/4			
DANEMARC. E. Nott. . . . .	95			
Dito à L. . . . .	75 1/2			

**CHANGES.**

A Amsterd. C. jours. . . . .	1/2 p.	P
Id. 2 mois. . . . .	—	P
A Rotterdam. C. jours. . . . .	1/2 p.	P
Id. 3 mois. . . . .	—	P
A Paris. C. jours. . . . .	1/8 av.	P
Id. 2 mois. . . . .	5/8 9/10 p	P
Londres. C. jours. . . . .	40/5	P
Id. 2 mois. . . . .	40/1	P
A Francfort. C. jours. . . . .	56 1/16	P
Id. 3 mois. . . . .	55 5/8	P
A Id. 5 mois. . . . .	—	P
P Bruxelles et Gand. . . . .	1/8	P

**BRUXELLES, LE 18 OCTOBRE.**

Dette active 2 1/2 . . . . .	54 5/4	Brasseries. . . . .	—
Emp. Rothschild. . . . .	102	A Tapis. . . . .	—
Fin courant. . . . .	—	Id. Fer d'Ougrée. . . . .	—
Emp. de 50 mill. . . . .	95	P Mutualité. . . . .	115 1/2
Id. de 57 mil. . . . .	75 1/2	P S. C. Bruges. . . . .	—
Emp. de 1852 (4). . . . .	—	Monceaux. . . . .	—
Act. de la Soc. G. . . . .	826	Act. Réunies. . . . .	—
Emp. de Paris. . . . .	1750	Borinage. . . . .	—
S. de Comm. de c. . . . .	150 1/2	Houyoux. . . . .	—
B. de Belgique. . . . .	—	Papeterie. . . . .	—
C. de S. et Oise. . . . .	112	A Lits de Fer. . . . .	—
Hauts-Fourneaux. . . . .	—	Luxembourgeoise . . . . .	—
Banque Foncière. . . . .	100 7/8	A Civile. . . . .	120
Idem. . . . .	100	Herve. . . . .	—
Flenu. . . . .	—	Ch. de Fer de Col. . . . .	—
Hornu. . . . .	—	Ch. de B. M. et B. . . . .	—
Sclessin. . . . .	—	Asphalt. . . . .	—
Soc. Nationale. . . . .	125	Holl. Dette active. . . . .	53 1/2
Levant du Flenu. . . . .	—	Losrenten inscrif. . . . .	100
Ougrée. . . . .	—	Autriche. Métalliq. . . . .	100 7/8
Sars-Longscham. . . . .	—	Naples. C. Falcon. . . . .	—
Chemin de Fer. . . . .	—	Espagne. Ardoins. . . . .	16
Vennes. . . . .	—	Fin courant. . . . .	—
St-Léonard. . . . .	—	Prime un mois. . . . .	—
Chatelineau. . . . .	—	Différée de 1850. . . . .	—
Verreries. . . . .	—	Idem de 1855. . . . .	—
Betteraves. . . . .	—	Passives. . . . .	—
Verr. de Charl. . . . .	—	Bresil. E. de Roth. . . . .	80
L'Espérance. . . . .	—	Bome. E. de 1854. . . . .	104 1/2

**MARCHÉ DE LIÈGE DU 18 OCTOBRE 1858.**

Froment, l'hectolitre. . . . . fr. 21 65.  
Seigle, idem. . . . . » 15 10.

Imprimerie de J.-B. Nossent, rue du Pot-d'Or, N° 622, à Liège.